© Drogues Info Service - 19 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Test urinaire THC

Par Profil supprimé Postée le 31/10/2013 00:31

> Bonjour
> J'ai 17 ans, j'ai passé mon bac cette année et ai fumé pas mal de joints pendant les vacances. Le 13 aout je me suis fait arrêter par la police qui m'a convoquée demain (30.10) pour un rappel à la loi. J'ai deux questions : vont-ils me faire un test de dépistage urinaire ? Parce que j'ai essayé d'arrêter et je compte continuer mais j'ai refumé à environ 4 soirées depuis le 13 aout même si je n'ai pas racheté et ma dernière consommation remonte à presque trois semaines. Je suis en plein début d'études et je ne voudrais pas que celà me gâche la vie.. Merci beaucoup

---

Mise en ligne le 31/10/2013

Bonjour,

Vous êtes convoquée pour un rappel à la loi suite à une arrestation en possession de cannabis. Il s'agit d'une alternative aux poursuites, au cours duquel on ne pratique pas de dépistage urinaire.

Vous avez essayé d'arrêter mais avez reconsommé à l'occasion, au cours de soirée. Si vous vous sentez en difficulté par rapport à cet arrêt, n'hésitez pas à vous faire aider en vous adressant à une Consultation Jeunes Consommateurs. Vous trouverez les adresses ici.

Pour information, le cannabis est détectable pendant 5 jours dans les urines en cas de consommation occasionnelle, et jusqu'à 70 jours en cas de consommation régulière.

Cordialement.